

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00587
Numéro SIREN : 482 490 844
Nom ou dénomination : AGCF & FILS

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt 7399

Cerfrance

Midi Méditerranée

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

17 JUL. 2018

2017

Exemplaire Greffe

Période du 01/01/17 au 31/12/17

SAS A.G.C.F.ET FILS

130 Avenue de la Petite Marine
84800 ISLE SUR SORGUE

Ape 3320D

Siret 48249084400024

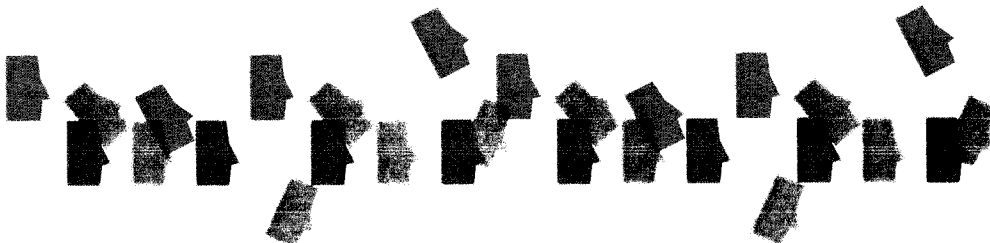
Installation d'équipements électriques

Votre agence

M.I.N. BAT D3

135 Avenue PIERRE SEMARD
84000 AVIGNON
04 32 70 00 14

Certificat conforme



Conseil - Expertise comptable



Nous sommes certifiés ISO 9001 - version 2008
pour nos prestations comptables, de conseil et de paie



Détails Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
2050000 - Concessions et droits similaires	608,00		608,00	608,00
2805000 - Amortis. conc. droits simil. logic.		448,69	-448,69	-246,02
	608,00	448,69	159,31	361,98
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
2154000 - Matériel industriel	12 487,81		12 487,81	12 487,81
2815400 - Amortis. Matériel Industriel		9 426,15	-9 426,15	-8 341,51
	12 487,81	9 426,15	3 061,66	4 146,30
Autres immobilisations corporelles				
2182000 - Matériel de transport	37 875,39		37 875,39	37 875,39
2183000 - Matériel de bureau	4 731,22		4 731,22	4 731,22
2818200 - Amortis. matériel de transport		34 473,66	-34 473,66	-31 090,74
2818300 - Amortis. matér.bureau et informat.		2 462,67	-2 462,67	-1 383,31
	42 606,61	36 936,33	5 670,28	10 132,56
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
2750000 - Dépôts et cautionnements	1 360,00		1 360,00	1 360,00
	1 360,00		1 360,00	1 360,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	57 062,42	46 811,17	10 251,25	16 000,84
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
3100000 - Stocks matières premières	34 837,56		34 837,56	6 422,43
	34 837,56		34 837,56	6 422,43
Créances				
Clients et comptes rattachés				
4110000 - Clients	375 286,10		375 286,10	214 806,17
4160000 - Clients douteux ou litigieux	10 280,07		10 280,07	4 584,46
4910000 - Dépréciations comptes clients		8 566,72	-8 566,72	-3 820,38
	385 566,17	8 566,72	376 999,45	215 570,25
Personnel				
4210000 - Personnel - rémunérations dues	104,50		104,50	
4387000 - Charges sociales - produits à recev	12 068,00		12 068,00	
	12 172,50		12 172,50	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
4440000 - Etat - impôts sur les bénéfices	9 094,00		9 094,00	
	9 094,00		9 094,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
4456200 - TVA déductible s/immobilisations	199,68		199,68	199,68
4456600 - TVA déductible	4 497,06		4 497,06	252,26
4456610 - TVA S/ SS TRAITANTS AUTO LIQUI				12 442,00
4458000 - Taxes sur le C.A à Rég ou Attente	9 079,80		9 079,80	
4458600 - TVA sur factures non parvenues	100,00		100,00	110,03
	13 876,54		13 876,54	13 003,97
Divers				
Disponibilités				
5123000 - SMC	107 709,32		107 709,32	136 846,58
5300000 - Caisse	24,26		24,26	24,26
	107 733,58		107 733,58	136 870,84

Détails Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Charges constatées d'avance				
4860000 - Charges constatées d'avance	6 272,15		6 272,15	6 969,70
	6 272,15		6 272,15	6 969,70
TOTAL ACTIF CIRCULANT	569 552,50	8 566,72	560 985,78	378 837,19
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	626 614,92	55 377,89	571 237,03	394 838,03

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	222 164	36	222 200	197 237
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 062 636	6 056	1 068 692	1 493 935
Chiffre d'affaires net	1 284 800	6 092	1 290 892	1 691 172
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			24 261	9 118
Autres produits			431	84
Total produits d'exploitation (I)			1 315 584	1 700 374
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			106 886	
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			443 934	742 751
Variations de stock			-28 415	-1 039
Autres achats et charges externes (a)			373 148	509 075
Impôts, taxes et versements assimilés			3 762	3 432
Salaires et traitements			246 344	266 698
Charges sociales			98 283	106 117
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 750	5 226
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 746	1 089
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			19	4
Total charges d'exploitation (II)			1 254 455	1 633 352
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			61 129	67 022
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 182	2 700
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 182	2 700
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 182	-2 700
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			58 947	64 322

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 144	52
Sur opérations en capital	124	
Total produits exceptionnels (VII)	5 268	52
Sur opérations de gestion	11 838	80
Sur opérations en capital		75
Total charges exceptionnelles (VIII)	11 838	155
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 570	-103
Impôts sur les bénéfices (X)	9 149	10 570
Total des produits (I+III+V+VII)	1 320 852	1 700 426
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 277 624	1 846 778
BENEFICE OU PERTE	43 228	53 649
- Redevances de crédit-bail mobilier	31 303	26 371

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.C.F.ET FILS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	608	412		414		416	608				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 487	442		444		446	12 487				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	37 875	462		464		466	37 875				
	Autres immobilisations corporelles	470	4 731	472		474		476	4 731				
Immobilisations financières		480	1 360	482		484		486	1 360				
TOTAL		490	57 062	492		494		496	57 062				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	246	502	202	504		506	448		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 341	532	1 084	534		536	9 426		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	31 090	552	3 382	554		556	34 473		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 383	562	1 079	564		566	2 462		
TOTAL		570	41 061	572	5 749	574		576	46 811		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①									
	Amortissements *	②									
	Valeur résiduelle	③									
	Prix de cession *	④									
	Court terme *	⑤									
	Long terme										
	19 %	⑥									
	15 % ou 12,8 %	⑦									
	0 %	⑧									
	10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579				590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.


 certifiés conformes

AGCF & Fils
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.000 Euros
Siège social : 149 B, Chemin des Cades
84740 Velleron
N°482 490 844 RCS Avignon

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-neuf juin à 14 heures,

Au siège social, à Velleron, 149 B, Chemin des Cades,

Les actionnaires de la société AGCF & Fils (« la Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation faite par le Président.

Monsieur Johann GARCIA préside la séance en sa qualité de Président.

Il est établi une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 400 actions de la Société, à savoir l'intégralité actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires:

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- une copie des lettres de convocation des Actionnaires ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société au 31 décembre 2017 ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2017 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des projets de décisions proposées à l'Assemblée Générale.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Au titre de l'exercice écoulé, la convention suivante a été conclue :

- ~ Rémunération de Monsieur Johann GARCIA, pour l'exercice de son mandat, pour un montant brut de 56.727,24 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017, auquel se rajoute la prise en charge par la Société de ses cotisations sociales personnelles (obligatoires et facultatives).

Les conventions ci-après, conclues au titre d'un exercice antérieur, ont continué de produire leurs effets au titre de l'exercice écoulé :

Néant.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé, le Président ayant au préalable constaté que le quorum était atteint.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la rémunération allouée au Président au cours de l'exercice écoulé pour un montant brut de 56.727,24 € et décide de la fixer à un montant annuel brut au moins équivalent à celui de l'exercice écoulé au titre de l'exercice en cours.

L'Assemblée Générale décide que le Président continuera à avoir droit au remboursement de ses frais professionnels sur justificatifs et que la Société continuera à prendre en charge les cotisations sociales du Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'évolution des comptes courants d'associés et en approuve les soldes au 31 décembre 2017, s'établissant comme suit :

Alain GARCIA	21.379,11 € (créditeur)
Johann GARCIA.....	34.210,73 € (créditeur)
Annie GARCIA	4.533,90 € (créditeur)
Stéphanie GARCIA	2.266,45 € (créditeur)

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier l'objet social, comme suit :

- Les travaux en électronique de courants faibles (alarmes, vidéosurveillance, etc.)

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« *ARTICLE 2 – OBJET*

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *Les travaux en électronique de courants faibles (alarmes, vidéosurveillance, etc.)*

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15H00. De tout ce que dessus il est dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Actionnaires et le Président de séance.

Le Président
Monsieur Johann GARCIA



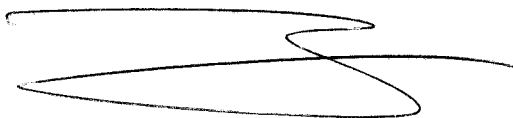
Le Président de séance
Monsieur Johann GARCIA



Monsieur Alain Garcia
Associé



Madame Stéphanie GARCIA
Associé



Madame Annie GARCIA
Associé

